NOVEMBRE 2026/ N° 10

BIMESTRIEL

CÔTÉ MARBRE

CFA MAGAZINE



C'EST LA SAISON DES FORMATIONS

UCR, AF1, AF2, AF3, CLINIC
CLIQUEZ, C'EST TROUVÉ !

RÈGLEMENT

LA RÉENTRÉE EN SOFTBALL

PORTRAIT

- ANAÏS MONGE

ON EN PARLE ?

- ET L'ÉTHIQUE ALORS ?

VIE DES LIGUES

L'IMPORTANCE DES CRA !

RÔLE, COMPÉTENCES ET MISSIONS

BON À SAVOIR

- LE PROTÊT PAS À PAS

SOMMAIRE

- ÉDITO P.2
- ACTUALITÉS P.3
- PORTRAIT D'ARBITRE P.8
- VIE DES LIGUES P.12
- MÉCHANIC TIME ! P.16
- BONNES PRATIQUES P.18
- BON À SAVOIR P.21
- RÈGLEMENT P.22
- QUELLE HISTOIRE ! P.23
- BOÎTE À QUESTIONS P.23
- QUEL EST L'APPEL ? P.24
- MIEUX VAUT EN RIRE P.25
- ON EN PARLE ? P.26
- ZOOM SUR... P.27
- SUR LES RÉSEAUX P.27
- À NE PAS MANQUER P.27

Bulletin d'information de la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA)
Directeur de la publication : Ludovic MEILLIER
Conception et rédaction : Angélique Gonzalez
Crédit photos : FFBS/CFA/INFBS/Ligues /Clubs/Glenn Gervot
Contact : cfa@ffbs.fr



ÉDITO

LUDOVIC MEILLIER
Président Commission Fédérale d'Arbitrage

Chers arbitres, chers officiels de la FFBS,

L'automne s'est installé sur nos terrains, marquant la fin des phases finales et le début d'une période tout aussi cruciale pour notre fédération : **la saison des formations**. Ce 10è numéro de *Côté Marbre* met en lumière cette étape de l'ombre, mais indispensable. Que ce soit pour s'initier avec l'AF1, monter en compétences vers l'AF3 ou viser l'excellence d'une certification internationale, l'intersaison est le moment privilégié pour se perfectionner et faire grandir notre communauté.

Cet automne est également marqué par un anniversaire fort : les **20 ans de la loi Lamour**. Cette avancée historique a offert une véritable reconnaissance juridique et une protection pénale aux arbitres. C'est l'occasion de rappeler que notre fonction, reconnue comme mission de service public, est la pierre angulaire de nos sports. Sans officiels, il n'y a tout simplement pas de jeu.

Pourtant, comme le souligne notre article consacré à **l'éthique**, ces fondements restent parfois malmenés. La récente recrudescence des incivilités, des violences verbales et des comportements déplacés sur nos terrains ou nos réseaux est inacceptable. Le **respect des décisions** et des personnes doit redevenir la règle d'or. L'arbitrage ne doit en aucun cas devenir une cible, mais rester une vocation nourrie par la passion commune du baseball et du softball.

C'est cette même passion sans faille qui anime des figures inspirantes comme Anaïs Monge, dont vous découvrirez le beau portrait dans ces pages, et qui pousse des dizaines de bénévoles à s'investir au sein de nos **Commissions Régionales d'Arbitrage** (CRA). Ces instances sont le cœur battant du développement local. À celles et ceux qui souhaitent s'investir au-delà du terrain : rejoignez-les, nos ligues ont besoin de relais forts pour encadrer et soutenir la prochaine génération d'officiels.

Je vous souhaite, à toutes et tous, une excellente lecture, de fructueuses formations et une très belle intersaison.

ACTUALITÉS

OCTOBRE : LE TEMPS DES FINALES

En début d'automne, le paysage des compétitions nationales a été marqué par plusieurs phases finales en baseball et softball. Retour en images.



Final Four CDF 15U - Rouen : Alain BRAINVILLE, RobIn PROUET, Tess GAUTIER, Alexandre SCHEID



Finales D1 Féminin Softball - Evry : Elena CONSIGLIO, Benjamin MILGROM, Gérald LACOSTE



Finales Softball D1 Féminine - St-Raphaël : Ludovic MEILLIER (CT), Sylvain BUVAT, Gérald LACOSTE, Nicolas CRULLI



Final Four CF 18U - Nice : Fabien TROVALET, Jonathan MONTAS BERROA

ACTUALITÉS

LES 20 ANS DE LA LOI LAMOUR 2006 : PREMIÈRE RECONNAISSANCE DES ARBITRES ET JUGES SPORTIFS EN FRANCE

La loi du 23 octobre 2006, adoptée à l'initiative de Jean-François Lamour, alors ministre des Sports, a profondément fait évoluer le statut des juges et arbitres en leur accordant une véritable reconnaissance juridique.

Si aujourd'hui, leur mission est reconnue de **service public**, il faut mesurer le chemin parcouru avant qu'enfin, en 2006, une loi reconnaisse le **rôle fondamental des arbitres dans le sport**. Avant 2006, les arbitres n'avaient ni statut professionnel clair, ni véritable cadre juridique ou social protecteur. Ils n'étaient pas reconnus comme salariés, alors que leur activité dépassait le simple bénévolat. Ils n'étaient pas non plus protégés en cas de violences ou d'injures.



Jean-François Lamour

L'AFCAM (Association Française du Corps Arbitral Multisports), qui représente depuis plus de 40 ans les

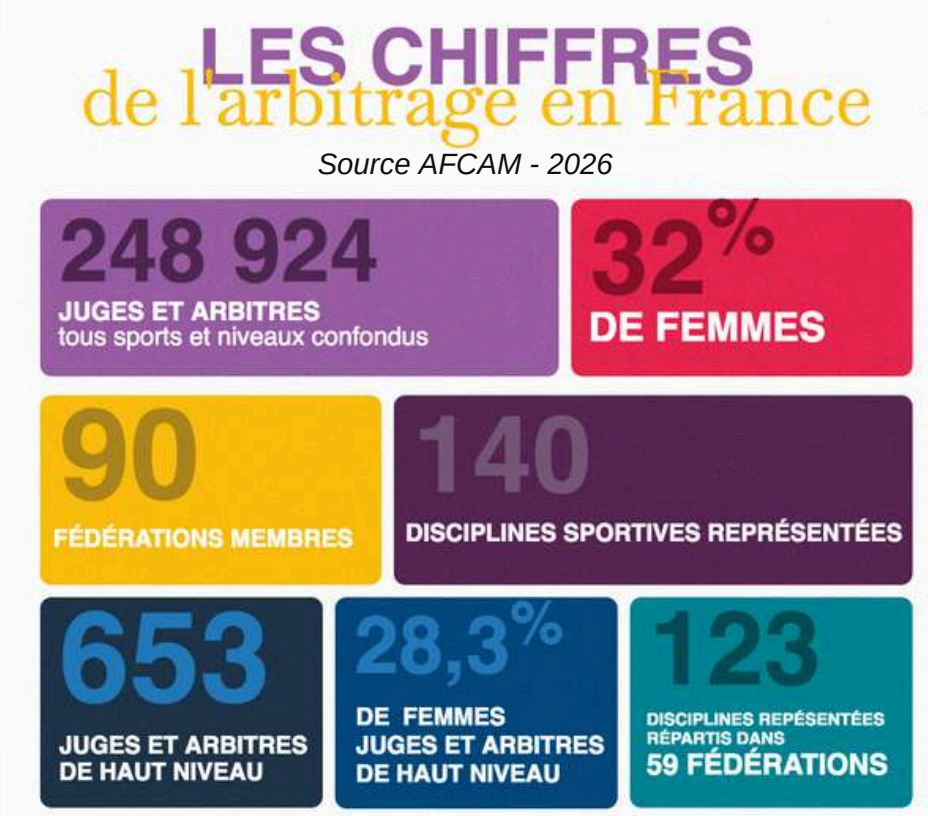
L'ESSENTIEL DE LA LOI DU 23 OCTOBRE 2006

- **Mission de service public**
  L'exercice de l'arbitrage ou du jugement sportif est reconnu comme une mission de service public.
- **Protection pénale**
  Les agressions, outrages et menaces envers les arbitres font l'objet de sanctions pénales aggravées.
- **Indépendance**
  Il n'existe pas de lien de subordination entre l'arbitre et sa fédération, lui conférant un statut d'indépendant.
- **Régime fiscal et social**
  Les indemnités sous un certain seuil (14,5 % du PASS) sont exonérées, le surplus relevant des BNC

ACTUALITÉS

AFCAM

juges et arbitres de toutes les disciplines sportives en France, dont le baseball, a largement contribué à la promulgation de la loi Lamour. Le 23 octobre dernier, c'est donc en grande pompe qu'elle a **célébré les 20 ans de cette loi**, lors d'une journée événement organisée au siège du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) à Paris.



Pour rappel, l**a FFBS est adhérente à l'AFCAM depuis 1997**. Cette affiliation engage l'ensemble des arbitres, scoreurs et officiels de jeu du baseball, softball et baseball5 français à respecter rigoureusement le **Code de déontologie** de l'AFCAM. Il s'inscrit dans l'action réglementaire de la CFA et promeut des valeurs d'impartialité, d'équité et de respect mutuel sur le terrain. Chaque année, lors de l'Assemblée générale de l'AFCAM, des officiels de la FFBS reçoivent les **Trophées de l'Arbitrage** pour saluer leurs performances et leur investissement dans leurs disciplines respectives.

EN 2027, LE CODE DE L'ARBITRE FÊTERA SES 20 ANS !

Élaboré le 24 octobre 2007 par l'AFCAM, le Code de l'arbitre est ratifié deux ans plus tard par la FFBSC (ancêtre de la FFBS) et l'UNSS.

Encouragées par l'INSEP, puis par l'UNSS, des **pratiques adaptées du baseball** s'étaient déjà installées dans le monde scolaire, dès la fin des années 90.

Pascal Barthe, professeur d'EPS, membre de la Commission scolaire et universitaire, puis de la DTN, milite pour que la Fédération y soit étroitement associée. En **2009**, une convention est signée entre la FFBS, l'UNSS et l'AFCAM pour mettre en place des compétitions communes. Un accord qui prévoit **l'adoption officielle du Code de l'arbitre** par la Fédération. Un Code encore en vigueur aujourd'hui.

Les Arbitres Jeunes fédéraux (12 à 15 ans) et les jeunes arbitres de l'UNSS officient alors pour la première fois ensemble lors des **Interligues de 2009.**

Gilbert Lejeune

ACTUALITÉS

AFCAM

LES RÉCIPIENDAIRES AFCAM 2026 DE LA FFBS

Comme chaque année, des arbitres de la FFBS sont récompensés pour leur excellence arbitrale et leurs initiatives de terrain. Une valorisation officielle toujours bienvenue et qui rappelle le rôle indispensable des arbitres sportifs.

Cette année, le **Trophée Élite** récompense la saison exemplaire de :

- Nathan Polis (baseball)
- Nicolas Roux (softball)
- Ludovic Meillier (baseball5)

Le **Trophée Espoir** est décerné à :

- Sébastien Richard (baseball)
- Elisabeth Tallard (softball)
- Laëtitia Odin (baseball5)

La **Médaille de bronze** est accordée à :

- Damien Guionie, Secrétaire général de la FFBS



Trophée Espoir

DÉSIGNATIONS

YOUTH BASEBALL5 EUROS '26

Championnats d'Europe de Baseball5 Jeune
11 au 14 novembre
Policoro (Italie)



CT
Damien GUIONIE



Ludovic MEILLIER



Quentin LOMBARD

ACTUALITÉS

C'EST LA SAISON DES FORMATIONS !

La nouvelle plateforme des formations de l'INFBS bat son plein. Déjà près de 60 formations recensées sur l'ensemble du territoire, dont une vingtaine concerne l'arbitrage.

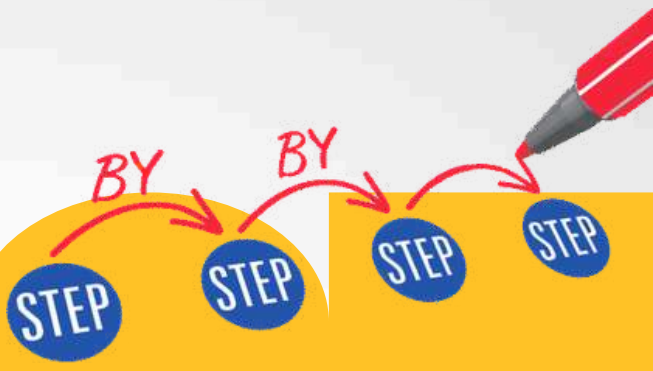
La formation phare reste l'**AF1 BS**, puisqu'elle permet, en un week-end, de se familiariser avec la fonction d'arbitre : droits et devoirs, principes et règles fondamentales, déplacements et appels, gestion d'une rencontre.

Selon les Ligues, le coût de la formation varie généralement entre 50 et 120 €. Certaines Ligues, comme la Normandie font aussi le choix de la gratuité pour leurs licenciés.

Gérés par la FFBS, l'**AF2 B/S** ou l'**AF3 B/S**, permettent aux arbitres de monter en compétences et à leur club de répondre aux exigences d'engagement d'une équipe en compétition. Les modalités et le contenu sont un peu différents et nécessitent la participation à un clinic et/ou une supervision. Le coût de ces formations est de 220 €.

Quant à la **Certification Europe**, elle s'obtient sur proposition de la CFA, à partir du niveau AF3.

INFBS - Toutes les formations ICI



CERTIFICATION INTERNATIONALE WBSC

WBSC BASEBALL UMPIRING COMMISSION

1 FFBS

- Être licencié.e
- Minimum arbitre niveau 3

2 WBSC Academy

- Suivre les modules éducatifs et les formations en ligne
- Valider les niveaux requis

3 WBSC CAB - CAS

- Répondre aux exigences du cadre de certification des arbitres de la WBSC, qui inclut :
  - L'entraînement technique et théorique
  - La réussite aux examens
  - L'évaluation pratique des performances sur le terrain par des instructeurs de la Commission d'Arbitrage Baseball ou Softball

4 WBSC Selection

- Recommandation de la **CFA** pour intégrer les listes officielles d'arbitres certifiés.

PORTRAIT

ANAÏS MONGE

DE L'AMBITION POUR LE FÉMININ

Anaïs Monge, c'est toute une vie au service du softball au plus haut niveau. Cette arbitre, AF3S depuis 2017, a posé ses crampons en Occitanie, au Stade Toulousain.

Chez les Monge, le softball a toujours fait partie intégrante de leur quotidien. Toute la famille partage cette même passion et heureusement ! Investie sur tous les fronts, il faut de l'endurance pour suivre cette directrice de programme dans le digital, toujours prête à s'engager pour sa passion.

Arrivée dans le softball à l'âge de 13 ans, elle a depuis franchi toutes les étapes jusqu'aux équipes nationales. Ancienne joueuse de l'équipe de France 18U, vice-championne de France avec les Tigers de Thiais en 2017 et 2018, puis engagée dans l'aventure des Rabbits de Clapiers-Jacou jusqu'à la montée en Division 1, elle poursuit son parcours au **Stade Toulousain Baseball & Softball depuis 2021.** Elle y occupe les fonctions de secrétaire générale, de manager de la section Softball du club et de coach des équipes féminines Softball régional R1 et nationale D2.



AFFAIRE DE FAMILLE

Son arrivée à Toulouse répondait pourtant à une idée simple : réduire les déplacements pour **profiter davantage de sa famille.** Un projet qu'elle évoque aujourd'hui avec humour : « *Après le COVID, j'ai rejoint les Tigers de Toulouse pour réduire mes déplacements et profiter de ma famille… Raté !* » Car lorsqu'on est passionnée, les occasions de s'investir ne manquent jamais.



Elle le reconnaît, cette *« 3è vie »* après la famille et le travail, n'aurait pas été possible sans le soutien de ses proches : *« Mon mari, partage également cette passion débordante. C'est aussi lui, en tant qu'ex-arbitre national et ex-formateur d'arbitres nationaux, qui m'aide à me préparer et à me rassurer la veille des matchs. Et puis, mon métier de responsable de projet m'aide aussi beaucoup dans mon organisation. »*

VOCATION DE TERRAIN

Car oui, comme si cela ne suffisait pas, il y a aussi l'Anaïs **arbitre fédérale de niveau 3 (AF3S)** : *« C'est venu plutôt naturellement, lorsque j'évoluais à Thiais, lors du championnat indoor mixte, les équipes devaient arbitrer certains matchs, je me suis proposée et je me suis prise au jeu. »*

Mais cette vocation a également, et surtout, été nourrie par des **rencontres marquantes.** Au début de son parcours de joueuse, à 15 ans, lors d'un regroupement de l'équipe de France au Canada, elle découvre **Gin Bats**, alors arbitre au plus haut niveau mondial. Une rencontre qui laisse une empreinte durable. *« En tant que femme, c'était très inspirant. Elle imposait déjà une stature forte. »*, se souvient-elle.

Voir une femme occuper une telle place dans l'arbitrage lui ouvre des perspectives. D'autres figures vont ensuite accompagner sa progression, parmi lesquelles **Christelle Berthoumieux**, arbitre européenne et coéquipière, ainsi qu'**Emmanuel Monge** (son mari), **Frank Lautier** et **Nicolas Roux**. Autant de personnalités qui lui transmettent leur expérience et leur passion du softball.

CARACTÈRE ET SENS DU JEU

Au fil des années, Anaïs a principalement arbitré des **rencontres masculines**, puisqu'elle évoluait elle-même comme joueuse dans les compétitions féminines. Son arrivée au niveau national ne passe donc pas inaperçue. Une femme d'1,60 mètre au milieu de joueurs parfois beaucoup plus imposants : il lui faut **trouver sa place et asseoir sa légitimité.** *« Il a fallu, d'une certaine manière, prouver que si j'étais là, ce n'était pas par accident. Il m'est arrivé, lorsque je devais arbitrer à la plaque, derrière un catcher de 1,90 mètre ou plus, de lui dire qu'il fallait me laisser voir le marbre pour juger la balle ! »*, raconte-t-elle.

Et s'il y a une fonction qu'elle affectionne particulièrement, c'est bien celle d'**arbitre de plaque**. C'est là que tout se joue, ou presque : face à la batterie, il faut observer, analyser et décider : balle ou strike. Un rôle exposé, qui demande concentration et constance, mais qui offre aussi de belles satisfactions, surtout *« lorsqu'un lanceur, après le match, vient vous féliciter sur votre zone. Ça arrive encore en softball ! »*

INSPIRER LA CONFIANCE

L'arbitrage n'est évidemment pas toujours aussi serein. Certains moments d'un match peuvent faire basculer une rencontre : un jeu décisif, un score serré, une décision contestée ou simplement la



fatigue qui s'installe après plusieurs manches. C'est alors que **la concentration doit rester intacte** : *« J'essaie d'être le plus calme possible, car les enjeux sont forts pour les deux équipes qui sont en train de jouer. L'arbitre est là pour faire respecter les règles, tout en instaurant une atmosphère de confiance »* , explique-t-elle.

En tant que manager, elle avoue qu'il peut lui arriver de s'emporter contre les officiels : *« Je ne suis pas sûre que j'apprécierais de m'arbitrer tous les jours ! »* Elle comprend donc d'autant mieux les enjeux des protagonistes d'une rencontre et la nécessité d'**installer une confiance réciproque entre l'arbitre et les coachs.**



Cette lucidité nourrit sa conception de l'arbitrage. La confiance ne se décrète pas : elle se construit dans les échanges, à condition que chacun accepte les limites de sa fonction et que **le respect reste la règle commune.**

Elle se souvient notamment d'une finale du championnat de France de softball masculin à La Force, où elle officiait avec Frank Lautier et Nicolas Roux. Pour sa première mécanique à trois arbitres, le stress était bien présent : il fallait **maîtriser les rotations** et être à la bonne place au bon moment : *« J'étais tellement stressée de manquer une rotation ! »* Certes, il y a eu quelques ratés, mais cette expérience lui a surtout rappelé l'importance du collectif : *« Être avec d'autres arbitres expérimentés permet d'être une troisième équipe sur le terrain. »*

Avec l'expérience, le regard d'Anaïs sur l'arbitrage s'est affiné. Elle observe notamment les différences entre le softball et le baseball en France.

PROGRESSER ENSEMBLE

À mesure qu'elle assiste à davantage de rencontres nationales de baseball, elle constate une **pression plus forte exercée sur les arbitres** par les équipes, les spectateurs et la diffusion des matchs.

Elle s'interroge sur la progression des critiques adressées aux officiels : *« Pourquoi autant de mécontentements qui progressent ? »* Une question qui dépasse le seul cadre de l'arbitrage et appelle, selon elle, une **réflexion collective sur les comportements** et la **place du respect dans le sport** : *« Il est important que chacun puisse se remettre en question. Un mauvais appel, un manager qui s'emporte cela arrive, mais le respect doit être au-dessus des querelles. »*, affirme-t-elle.

C'est pourquoi elle insiste sur le **rôle des arbitres expérimentés** auprès des officiels régionaux et des jeunes qui découvrent la fonction : *« Il est important que les arbitres expérimentés soient présents pour ceux qui officient en régional et pour les jeunes, afin de partager leur expérience, les accompagner, donner envie de prendre ce rôle. »*

Pour Anaïs, **la formation constitue un autre enjeu majeur.** Elle souligne le coût que cela représente, pour les clubs, d'accompagner des officiels vers un niveau supérieur : *« À l'ère du numérique, on doit pouvoir moderniser les supports de formation, optimiser les budgets pour amener plus de solutions et de valeurs. »*

VIE DES LIGUES

L'IMPORTANCE DES CRA

RÔLE, COMPÉTENCES ET MISSIONS

Instances décentralisées subordonnées à la Commission Fédérale d'Arbitrage (CFA), les Commissions Régionales d'Arbitrage (CRA) sont obligatoires au sein des Ligues. Et pourtant, certaines en sont dépourvues.

Avant de comprendre la raison et les conséquences que peut avoir l'absence de CRA dans certaines Ligues, il est important de revenir sur leur rôle et leur fonctionnement.

RÔLE DÉTERMINANT

Les CRA supervisent les conditions d'engagement et les **nominations** des arbitres pour les compétitions et championnats régionaux, mais aussi le suivi des disponibilités. Elles doivent ensuite transmettre à la CFA les bilans d'activité (nombre de matchs arbitrés, effectifs). Pour des Ligues qui comptent plusieurs centaines d'arbitres, comme IDF ou Nouvelle-Aquitaine, cela représente un **travail considérable**.

Mais ce n'est pas tout, les CRA ont également la responsabilité de proposer et d'organiser des sessions de **formation**, des clinics techniques et des stages obligatoires de remise à niveau. Là aussi, cela demande une présence forte pour bien connaître les besoins des clubs et la répartition des arbitres sur leur territoire.

Et comme si ce n'était pas suffisant, les CRA sont **en charge d'appliquer la politique fédérale** d'arbitrage en matière de déontologie, de mécanique d'arbitrage et de promotion de l'arbitrage féminin.



VIE DES LIGUES

On le comprend aisément, **le rôle des CRA est déterminant** pour le bon fonctionnement de l'arbitrage en France. Chaque ligue régionale doit donc obligatoirement nommer un(e) président(e), responsable des arbitres de la région.

DYNAMIQUE EN PANNE

Pourtant, certaines Ligues, même avec de forts effectifs d'arbitres et officiels de jeu, comme Grand-Est et Sud n'ont plus de président(e). D'autres, comme Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie, n'ont plus de CRA fonctionnelle. Si un(e) président(e) y est bien reconnu(e) par la CFA, il s'agit en fait d'une **présidence administrative,** mais sans véritable réalité sur le terrain.

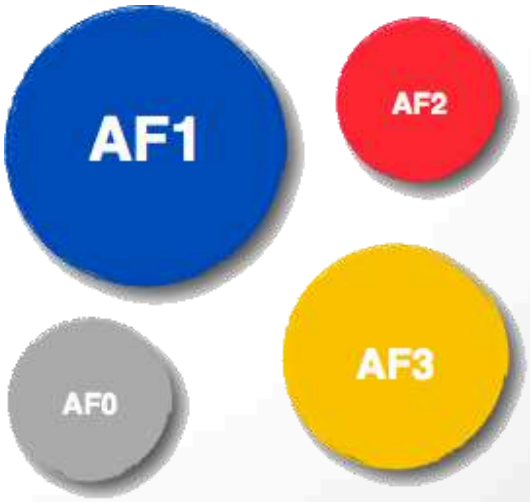
Au vu des responsabilités des CRA, leur dysfonctionnement ou leur absence ont des **conséquences** bien concrètes. La première, c'est le report d'une partie des compétences vers la CFA, comme les nominations et les bilans d'activité des officiels. La seconde **entrave la dynamique de recrutement** et la montée en compétences des arbitres. Le manque de formation, le déficit d'accompagnement, la chute des vocations impactent particulièrement le niveau général de l'arbitrage dans ces ligues.

TROUVER DES BÉNÉVOLES INVESTIS

L'enjeu des CRA, comme tout organe déconcentré, est d'abord de **maintenir un maillage régional d'arbitres** suffisant pour garantir le bon fonctionnement des championnats régionaux. Mais c'est aussi d'**alimenter un vivier d'officiels** pouvant atteindre le haut niveau national et international. Lorsque une Ligue se retrouve sans CRA, c'est tout l'édifice de l'arbitrage au sein de la Fédération qui est fragilisé.

A l'inverse, la vitalité de certaines CRA repose en grande partie sur l'engagement de leur président(e). Ainsi, les CRA Nouvelle-Aquitaine, IDF, Bretagne ou Normandie sont engagées dans un **ensemble d'offres de développement de l'arbitrage** plus actif : formations annuelles, clinics, supervisions, prise en charge du coût des formations, rassemblement d'inter-saison, groupe de communication...

GRADE LE PLUS ÉLEVÉ DES PRÉSIDENT(E)S DE CRA (2026)

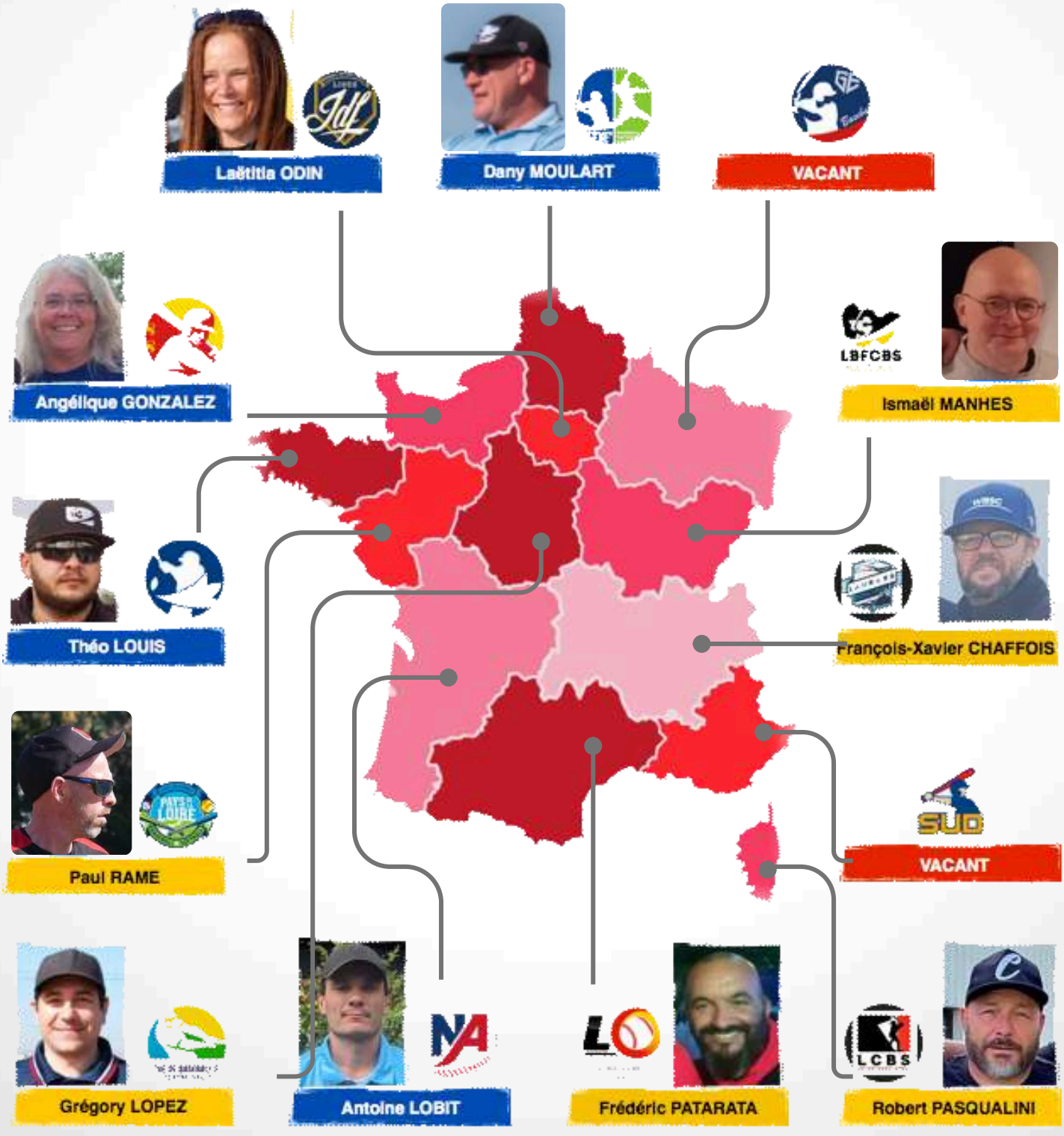


Le **rôle et l'engagement des président(e)s** de CRA sont donc essentiels pour assurer le bon déroulement des rencontres et le développement de l'arbitrage sur le territoire. Pas toujours facile de trouver un arbitre qui assume cette charge supplémentaire bénévolement.

VIE DES LIGUES

LES COMMISSIONS RÉGIONALES D'ARBITRAGE

Source CFA 2026



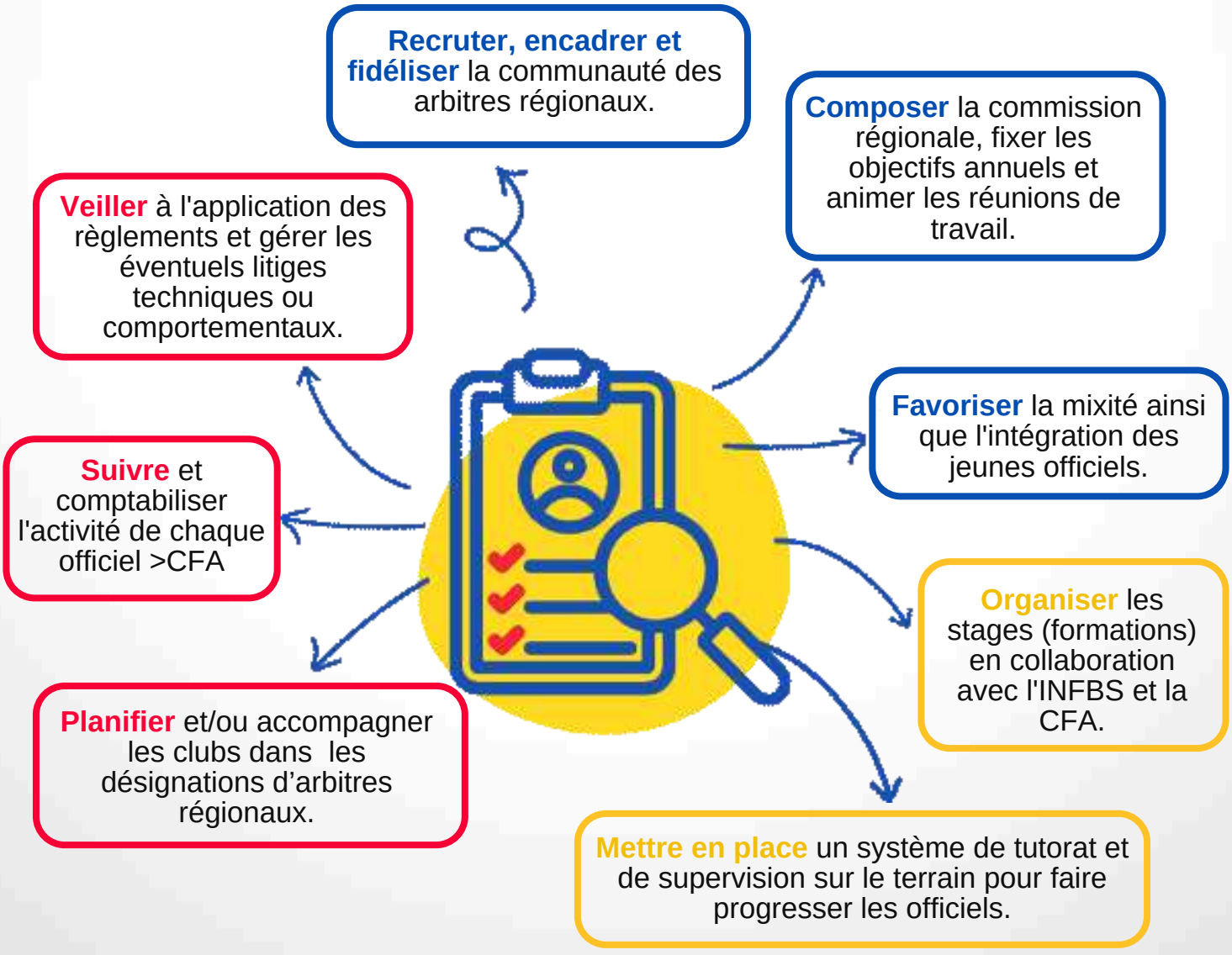
Présidence effective *Présidence administrative* *Présidence vacante*

VIE DES LIGUES

FICHE DE POSTE : PRÉSIDENT.E DE LA CRA

FÉDÉRER ET ANIMER LE CORPS ARBITRAL
PILOTER LA FORMATION RÉGIONALE AVEC L'INFBS
VEILLER AU RESPECT DES RÈGLES ET DE L'ÉTHIQUE
S'ENGAGER BÉNÉVOLEMENT

Licencié.e et passionné(e) par les règlements de la FFBS ? Mettez vos compétences, votre sens de l'organisation et votre impartialité au service de votre Ligue. Si vous savez fédérer des bénévoles, désamorcer les tensions et que vous avez de l'ambition pour le développement de l'arbitrage : ce poste est fait pour vous !



Rapprochez-vous du (de la) Président.e de votre Ligue Régionale pour vous faire connaître.

MECHANIC TIME !

SITUATION n°10

- **RÉENTRÉE - R.3.2.8**
- **SOFTBALL**

Selon les Règles Officielles du Softball Lancer rapide 2026, la réentrée (re-entry) permet à un joueur d'être remplacé puis de revenir en jeu plus tard dans la partie.

Qui peut réentrer ? Tous les joueurs partants (starters), y compris le DP (joueur désigné en attaque) et le FLEX (joueur qui joue en défense à la place du DP), ont le droit de quitter le terrain et de réentrer en jeu une seule fois.
Position dans l'alignement : Le joueur qui réentre doit obligatoirement reprendre sa place initiale dans l'ordre des frappeurs (batting order).
Incompatibilité : Le joueur partant et son remplaçant ne peuvent jamais se trouver sur le terrain (ou dans l'alignement actif) en même temps.



ÉLÉMENTS CLÉS



1. SUSPENSION DU JEU (TIME)

Le manager de l'équipe doit attendre que la balle soit morte ou qu'une action se termine, puis demander le temps mort à l'arbitre. L'arbitre signale alors distinctement **« TIME »**

2. ANNONCE OFFICIELLE

Le manager doit se présenter à l'arbitre de plaque pour lui **notifier le changement** en précisant explicitement qu'il s'agit d'une réentrée (ex: "le numéro 22 sort et le numéro 14 réentre")

3. VÉRIFICATION ET NOTATION

L'arbitre vérifie :

- si le joueur est bien un partant.
- s'il n'a pas déjà utilisé son unique droit de réentrée.
- si la position dans l'ordre de frappe est strictement identique

Il **note ensuite le changement** sur son line-up et annonce le changement au scoreur officiel et au manager adverse afin d'éviter toute confusion.

4. REPRISE DU JEU

Une fois la validation faite, l'arbitre remet la balle en jeu en indiquant **« PLAY »**.

MECHANIC TIME !

5. SANCTION EN CAS DE RÉENTRÉE ILLÉGALE (Règles 3.1.7, 3.1.10 et conséquences)

Si un joueur **réentre une deuxième fois**, ou s'il se place dans une mauvaise position de frappe, la réentrée est jugée illégale.

Jeu d'appel

Si l'équipe adverse s'en rend compte et fait appel auprès de l'arbitre pendant que le joueur est en jeu, le **joueur illégal ET le manager sont expulsés de la rencontre.**

Un **remplaçant légal doit entrer en jeu** à la place du joueur expulsé et **un nouveau manager doit être nommé**. S'il n'y a plus de remplaçant disponible, l'équipe fautive perd la rencontre par **forfait**.

Pas de jeu d'appel

Si la réentrée illégale ne fait pas l'objet d'un jeu d'appel **MAIS** s'il en résulte d'avoir simultanément en jeu, non seulement le joueur réentré illégalement, mais aussi, le joueur original, cela impacte l'ensemble du line-up. On se retrouve alors dans une situation très compliquée où **plusieurs joueurs consécutifs deviennent des réentrées illégales !**

QUICK TIPS

- **Reconnaître une réentrée illégale (R 3.1.7) :**

1. un **joueur partant** revient au jeu dans une position à la batte différente dans l'alignement ;
2. un **remplaçant** revient au jeu, autrement que comme joueur de remplacement provisoire ;
3. un joueur partant revient au jeu une **2è fois**, autrement que comme joueur de remplacement provisoire ;
4. un joueur de remplacement provisoire **inéligible** entre en jeu ;
5. le **FLEX** entre en jeu en attaque pour un joueur autre que le **DP**.



BONNES PRATIQUES

RG art. 222 - LE PROTÊT

Le Protêt est utilisé par une équipe qui conteste l'application d'une règle de jeu par l'arbitre.

Dans l'arsenal des **plaintes** que peuvent utiliser les équipes, il y a la contestation, la réclamation et le protêt. Les arbitres n'y sont que rarement confrontés, car elles impliquent un **dépôt de garantie** de **150€.** Une coquette somme qui peut être perdue si la plainte est invalidée. Il faut donc être bien certain de ses revendications avant de s'engager dans ce processus.

Si la contestation, qui concerne un problème sur l'identité d'un joueur, ou la réclamation qui objecte sur un fait impactant la rencontre, le protêt lui, est un **sujet sensible pour les arbitres.** Il pointe une possible mauvaise application du règlement. Il touche donc directement la compétence de l'arbitre en tant qu'autorité suprême pour juger les actions de jeu.

La meilleure façon de réagir pour l'arbitre est de **suivre la procédure réglementaire** pour que la plainte soit valide et que la rencontre puisse se poursuivre dans le respect des règles.

Il doit d'abord s'assurer que la demande respecte **deux critères fondamentaux** :

- Une mauvaise application des règles uniquement
- Le respect du timing par le manager plaignant

À QUELS MOMENTS UN PROTÊT PEUT-IL ÊTRE RECEVABLE ?

Mauvaise application des règles

- Les protêts doivent être conformes aux règles officielles publiées par la Fédération :
  En baseball R. 7.04 ;
  En softball R. 1.2.8 à 1.2.11.

- Selon la règle qui stipule que « nulle protestation ne peut être permise si elle concerne une décision faisant appel au jugement de l'arbitre », un protêt **ne peut donc en aucun cas concerner les appels de balle/prise, sauf/retiré, balle bonne/fausse.**

- Il ne peut porter que sur une **mauvaise interprétation ou application** d'un point de règlement écrit (ex. nombre de retraits erroné, mauvaise application d'une règle d'interférence).

Timing de la plainte

- Le manager doit annoncer le protêt **immédiatement au moment de l'infraction**, c'est-à-dire avant le lancer suivant, le jeu suivant ou toute tentative de jeu.

BONNES PRATIQUES

Si l'arbitre considère que ces deux critères sont réunis, dès lors, le manager plaignant doit remettre à l'arbitre le **dépôt de garantie avant de compléter le formulaire** fédéral. Cela implique évidemment que les arbitres doivent l'avoir systématiquement avec eux.

Le protêt doit être **rédigé lisiblement** par l'arbitre en chef, sous la dictée du manager plaignant. Puis, une fois **signé par l'arbitre et le manager** plaignant, le formulaire de protêt doit être annexé à l'exemplaire original de la feuille de match. Faire attention à bien mentionner au verso de la feuille de match l'existence d'un dépôt de protêt. Seuls les arbitres peuvent y ajouter ensuite, des appréciations qui ne seront pas communiquées aux managers.

L'arbitre doit également **donner les informations nécessaires aux scoreurs** pour l'annotation de l'exacte situation telle qu'elle se présente au moment de la protestation :

- le nombre de retraits dans la manche en cours, les coureurs sur bases (noms),
- le batteur en position,
- le compte de balles et de strikes.

Une fois le protêt formalisé par le manager, l'arbitre en chef peut **consulter ses collègues.** S'ils réalisent qu'ils ont effectivement commis une erreur technique de règlement, ils corrigent leur décision immédiatement et le jeu reprend normalement.

DÉLAIS



L'arbitre en chef transmet le document à la FFBS (pour communication à la CFS ou la CFJ par courrier recommandé avec accusé de réception).



De son côté, le club plaignant peut transmettre à la Fédération toute pièce complémentaire de nature à préciser le protêt.



Si dans un délai de 7 jours, le protêt est considéré comme justifié par la CFS ou la CFJ, le dépôt de garantie est retourné au plaignant.

En fin de rencontre, les arbitres doivent également adosser au protêt un **rapport de match** détaillé.

Par précaution, l'arbitre doit avoir fait **une copie (photo)** :

- de l'exemplaire original de la feuille de match
- du rapport de match sur lequel doivent figurer les circonstances et motifs du protêt
- des attestations collectives de licences des 2 équipes
- du chèque de dépôt de garantie

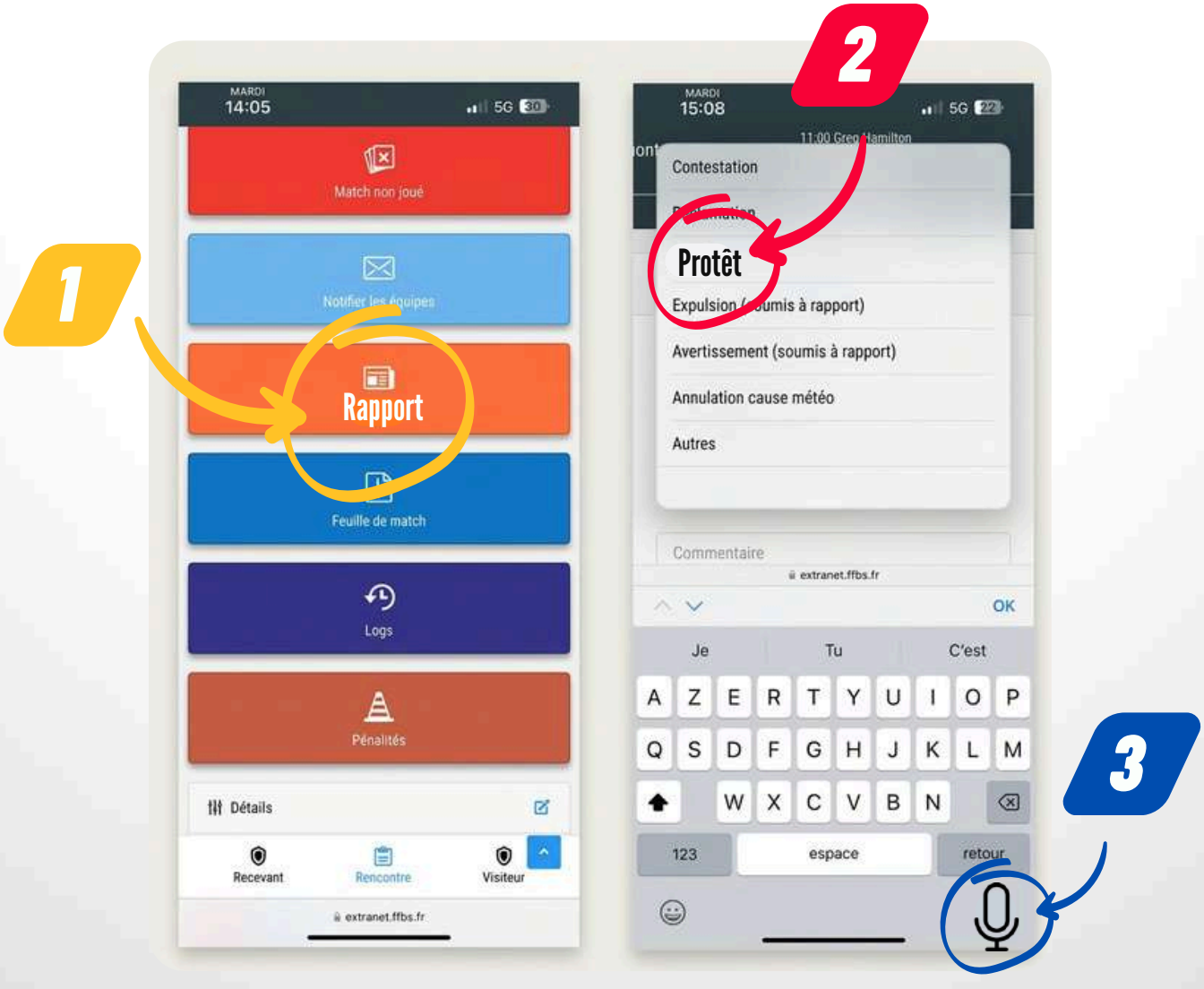
BONNES PRATIQUES



COMPLÉTER LE PROTÊT SUR LA FDME

Cette saison, la procédure papier sera pratiquement obsolète avec la généralisation de la Feuille de Match Electronique (FDME) :

- Cliquez sur l'onglet ***Rapport*** **[1]** puis sur ***Ajouter***. Une fois sur la page du rapport, sélectionnez l'***équipe concernée***, le motif - ***Protêt*** **[2],** puis les ***commentaires***, en commençant par la présentation du **chèque**.
- Vous pouvez utiliser la fonction ***Dictée*** **[3]** de votre clavier électronique pour plus de précision.



BON À SAVOIR

MAÎTRISER LA FDME (RG A.206.3)

La feuille de match électronique (FDME) est préparée par les CFS/CFJ ou par leurs décentralisations régionales ou départementales, sur l'extranet fédéral.

GÉNÉRER UNE RENCONTRE

La FDME permet de vérifier les licences, d'assigner des arbitres et des scoreurs, d'enregistrer les E-rosters, de noter les actions, les points marqués, de rédiger les rapports de match, etc. Elle est accessible aux managers et aux officiels via un **code secret** unique à chacun.

SAISIE TABLETTE

La **saisie tablette** permet de suivre la rencontre en PbP (*Play by Play*). La FDME n'est plus un simple document papier ou un fichier statique, elle prend vie sur l'interface numérique. La saisie et la gestion des données de match se font via le module sportif **accessible sur l'Extranet FFBS** ou via les outils dédiés (comme myWBSC pour certains championnats).



1 AVANT LE MATCH PRÉPARATION

Configuration de la rencontre sur la plateforme fédérale

Import des données :
- Équipes
- Joueurs
- Officiels

2 JOUR DE MATCH CONTRÔLE

Vérification des rosters et appel

Validation des Line-ups : numéros positions

3 AVANT LE PLAY BALL VALIDATION

L'arbitre en chef valide la FDME avec son code secret

4 PENDANT LE MATCH SAISIE EN DIRECT

Les scoreurs saisissent en temps réel les actions de jeu (Play by play)

5 FIN DU MATCH VÉRIFICATION

Vérification des données enregistrées par les scoreurs, dont le score

Rédaction du rapport de match le cas échéant

6 CLÔTURE DE LA FDME SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les arbitres valident la rencontre et signent la FDME via leur code secret

7 TRANSMISSION ET VALIDATION

Envoi automatique des données du match vers la FFBS

Validation finale par la CFS ou la CFJ selon la catégorie pour les compétitions nationales ou la CRS pour les championnats régionaux

RÈGLEMENT

BASEBALL - LES OBLIGATIONS DES COACHS DE BASE

R. 5.03 et RG A.164 - Les coachs de base jouent un rôle stratégique important pour l'équipe en attaque. Comme tous les acteurs sur le terrain, ils doivent se conformer au règlement.

Les coachs de base sont là pour gérer les batteurs, puis les coureurs en leur donnant des **informations** sur le jeu et des **instructions** sur leur frappe et leur course : type de frappe, alerte sur les pickoffs, demande d'un vol de base, décision d'avancer ou de s'arrêter sur base, etc. Ces indications passent généralement par des signaux tactiques transmis aux joueurs.

Ils sont facilement identifiables, car outre le fait d'avoir l'**uniforme** de leur équipe, ils portent un **bol de protection** ou une casquette renforcée pour leur sécurité.

Sur le terrain, leur position est matérialisée par le **rectangle des coachs** (*coach's box*), en territoire des fausses balles, à proximité de la **1ère et 3è base**. Ils doivent s'y tenir en permanence, sauf lors d'un jeu sur leur base pour conseiller à leur joueur de glisser, de progresser sur base ou pour échanger de l'équipement.

L'arbitre peut décider d'appliquer une **pénalité** si un coach sort de son rectangle, avant qu'une balle frappée ne le dépasse. L'arbitre doit d'abord avertir le coach et peut prononcer une expulsion de la rencontre si celui-ci ne retourne pas à sa position.

En aucun cas, **les coachs de base ne doivent interférer avec le jeu.**

Interférences applicables aux coachs de base (R. 6.01(A)(8,9,10) et 6.04)

- **Toucher physiquement un coureur alors que la balle est en jeu** : aucun contact physique n'est permis ! Interdit donc de retenir ou pousser un coureur pour l'empêcher de courir ou l'aider à se relever par exemple. Si cela se produit, le coureur est automatiquement déclaré retiré.

- **Gêner un joueur défensif** : Si un coach de base sort de son rectangle et gêne volontairement ou non un joueur de défense qui tente d'attraper une balle dans le territoire des fausses balles (*foul ball)* ou d'effectuer un relais, il y a interférence. Le frappeur ou le coureur peut être déclaré retiré.

- **Appeler « TIME »** ou tout autre mot, effectuer un geste quelconque lorsque la balle est en jeu, avec l'intention évidente de faire commettre un *balk* (feinte irrégulière) ou d'influer de quelque manière que ce soit sur les actions de la défense est passible de pénalité.



Crédit photo : François Mecheta

LA BOÎTE @ QUESTIONS

Est-ce que je peux frapper une balle qui rebondit devant le marbre, Ruben B. (12U)

OUI !



Pour beaucoup de coachs, et même certains arbitres peu expérimentés, si la balle rebondit avant d'arriver au marbre elle doit être jugée morte (*dead ball*). C'est évidemment faux.

Le règlement est très clair sur ce sujet. Un lancer est une balle lancée au batteur par le lanceur. Mais **la manière dont la balle parvient au batteur importe peu.** Le batteur peut donc frapper n'importe quelle balle lancée, même après un rebond devant le marbre.

Attention, un lancer qui touche le sol avant d'atteindre le marbre ne pourra **jamais être appelé strike** ni de 3è strike légalement attrapé, sauf si le batteur s'élance et rate la balle.

QUELLE HISTOIRE !

1966

Marcel Cohen devient le 1er arbitre international français en 1966.

À l'origine de la **Ligue Tunisienne** dès 1944**,** Marcel Cohen est aussi un **pionnier** au sein de la FFBS. Depuis 1956, sa carrière a été l'une des plus riches de son époque. Joueur, manager de l'équipe de France, Secrétaire et Trésorier général et bien sûr arbitre international.

À l'été **1966**, il est appelé à officier lors de **matchs amicaux de gala** très médiatisés en Europe opposant une sélection de joueurs américains, l'équipe des Arce Students (ou American Students) à de grandes nations du baseball européen, notamment face aux Pays-Bas, la Belgique ou la Tchécoslovaquie.

Lors de cette **tournée internationale**, il intègre le plus haut niveau international de la FFBS, une distinction qu'il conservera jusqu'en 1977.

En **2009**, Eric-Pierre Dufour, alors président de la FFBS, lui remet des gants brodés à son nom pour rendre un **hommage solennel** à son statut de figure emblématique et à ses décennies d'engagement pour les sports de batte.

Marcel Cohen a ainsi ouvert la voie à des générations d'arbitres français à une époque où la structuration technique du baseball en France était encore en plein développement.

QUEL EST L'APPEL ?

LA RÉPONSE N°9



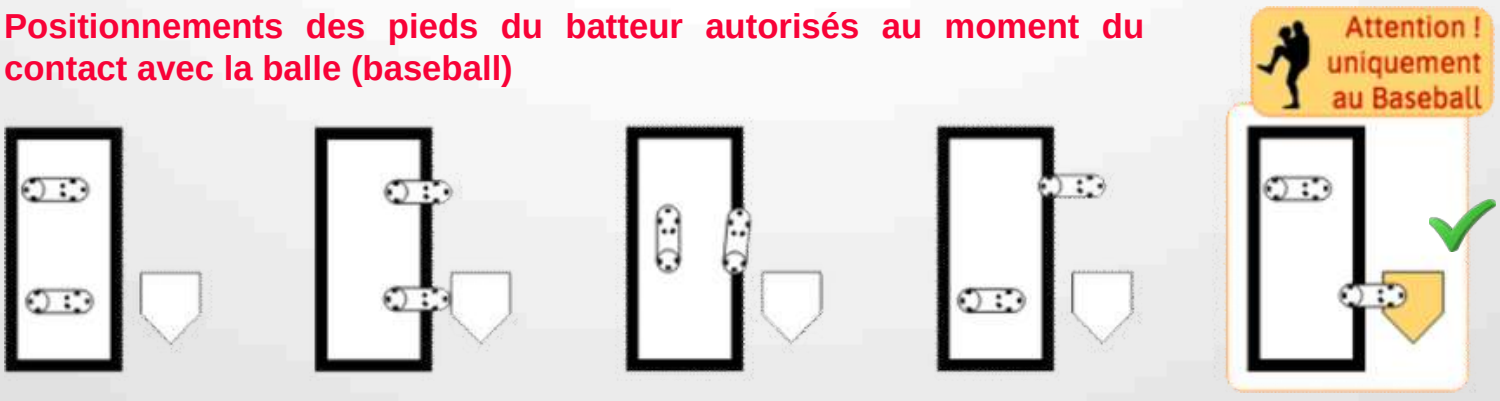
Trêve de suspense, ce qui interpelle sur cette image d'un match de baseball, c'est le pied du batteur sur le marbre alors qu'il se prépare à tenter un amorti. Alors légal ou non ?

Pour faire le bon appel, il faut savoir distinguer une frappe régulière d'une frappe irrégulière et ne pas confondre le cas au baseball et au softball.

Ici, il s'agit de **baseball** et la position du batteur dans la boîte de frappe est définie par la **Règle 5.04(b)(4)(vi).** Celle-ci stipule que le batteur doit garder un pied dans la boîte tout au long de son passage à la batte. Sur cette image, on voit distinctement que c'est bien le cas : son pied droit est toujours dans la boîte. Alors quid du pied gauche sur le marbre ? Et bien cela fait partie des possibilités de positionnement des pieds au baseball, en particulier s'il fait une tentative d'amorti ! Donc oui, **ici il s'agit bien d'une position régulière au moment du contact.**

Au **softball**, lors de son passage, le batteur doit avoir ses deux pieds dans la boîte (**5.4.2.d**). Les pieds peuvent empiéter sur les lignes, cependant avoir un pied complètement hors de la boîte ou qui touche le marbre lors du contact de la batte avec balle n'est **pas autorisé** (**5.4.4.b.iv**). Si une partie de son pied touche le marbre, même si le reste du pied est à l'intérieur du rectangle, **le batteur doit être retiré et la balle est morte.**

Positionnements des pieds du batteur autorisés au moment du contact avec la balle (baseball)



QUEL EST L'APPEL ?

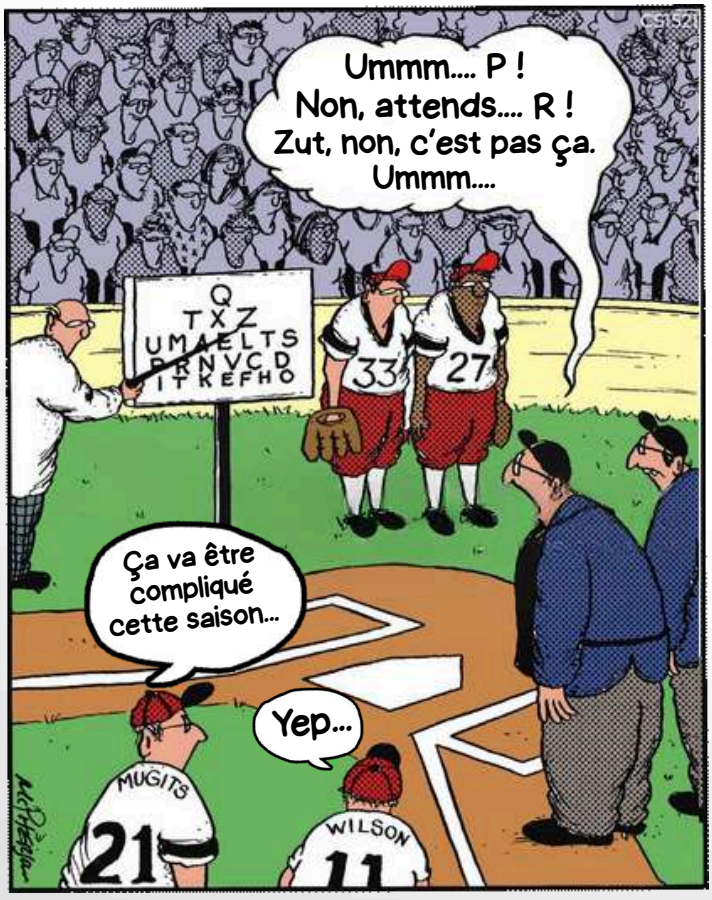


N°10 - Le joueur de champ gauche vole le home run du frappeur.

Il y a un coureur en 1ère base et aucun retrait. Le compte est de 1-0. Que doit annoncer l'arbitre ?
Attention a bien distinguer les différentes actions et les conséquences pour le frappeur, le coureur et peut-être aussi pour le défenseur.

Voir la vidéo complète ICI

MIEUX VAUT EN RIRE !





ON EN PARLE ?

ET L'ÉTHIQUE ALORS ?

En août, la FFBS a publié sur son site un communiqué conjoint de la Commission fédérale de discipline et du Comité fédéral d'éthique pour rappeler à tous la nécessité de respecter les règles de bonne conduite, sur et autour des terrains. À priori, cela ne va plus de soi.

La FFBS, à l'instar d'autres fédérations, est actuellement confrontée à une multiplication des tensions, des incivilités et des comportements répréhensibles, notamment à l'encontre des arbitres. En 2026, **le nombre d'affaires**, portées devant les instances disciplinaires, a été **historiquement élevé**. La lecture des procès-verbaux fait état de violences physiques et verbales ou de propos discriminatoires. On pousse, on frappe, on insulte, on harcèle, aussi bien lors des matchs qu'aux entraînements !

ITT ET SUSPENSION

Les **réseaux sociaux** deviennent un véritable tribunal numérique, où l'on lave publiquement son linge sale, sans aucune retenue et en complète violation du droit. Des arbitres s'y font littéralement lyncher chaque weekend.

Des **ITT** (Incapacité Totale de Travail) sont prononcées au pénal pour les victimes et des **suspensions de licences** de plusieurs mois sont décidées pour les agresseurs.

Les sacro-saintes valeurs du sport en ont donc pris un coup derrière le marbre la saison dernière. Ces règles morales immaculées, ces grands principes de comportements irréprochables, ceux-là mêmes qui garantissent l'équité, le respect d'autrui et la loyauté dans la pratique sportive, semblent passés de mode. Et pourtant ! Sans le respect et le fair-play, le sport n'est qu'une **foire d'empoigne** où ceux qui crient le plus fort et jouent les gros bras font leur loi.

RESPECT DES DÉCISIONS

Les **arbitres et officiels de jeu** sont en première ligne face à ces comportements. En tant que garants de l'application des règles du jeu et du bon déroulement des rencontres, ils sont la **figure d'autorité** lors des matchs. Une autorité que l'on a tôt fait de vouloir contourner dès lors que les décisions arbitrales ne vont pas dans le sens des équipes. Pourtant, tout le monde va devoir admettre une bonne fois pour toutes, que les décisions des arbitres, qu'elles soient comprises ou contestées, doivent être **respectées.**

C'est le sens du communiqué publié cet été. C'est de **la responsabilité de tous**, joueurs, entraîneurs, managers, dirigeants, parents et spectateurs que de ne pas troubler le bon déroulement des rencontres. Un état d'esprit qu'il faudrait promouvoir dès la première année de pratique, comme un prérequis à toute participation aux rencontres amicales et compétitions régionales et nationales.

À NE PAS MANQUER

30 octobre - 13 novembre

Jeux Olympiques de la Jeunesse
DAKAR (Sénégal)

11-14 novembre

Championnats d'Europe de Baseball5 Jeune
POLICORO (Italie)

18 novembre & 16 décembre

Webinaires arbitres
Ludovic Meillier - Ligue Normandie
inscription : normandiebaseballsoftball.com

28-29 novembre

Séminaire instructeurs.trices « Arbitrer / Encadrer »
CRJS - PETIT-COURONNE (ROUEN)

SUR LES RÉSEAUX

Umplifeofficial

- La chaîne des arbitres de baseball/softball de la région de Chicago, propose plus de 346 vidéos prises directement derrière le marbre

PARTICIPEZ À CÔTÉ MARBRE
ENVOYEZ VOS CONTRIBUTIONS
cfa@ffbs.fr

ZOOM SUR ...

FORMATIONS DES ARBITRES ET DES OFFICIELS DE JEU

Le programme de formation est national. Il est défini par l'INFBS et la CFA.

Niveau 1

L'organisation des stages est **départementale** ou **régionale**. Ils doivent être précédés d'une demande d'agrément auprès de l'INFBS, mentionnant les dates, lieux, horaires et un lien d'inscription.
Selon son âge et ses résultats le stagiaire peut se voir attribuer l'AF1 ou la certification AJ. Cette dernière lui permet d'arbitrer des rencontres 9U, 12U, 15U ou 18U selon s'il est mineur ou majeur.

Niveau 2

L'organisation des stages baseball, softball ou baseball5 peut être **régionale**, ou **fédérale**, selon les mêmes conditions.
L'INFBS sollicitera la CFA pour **avis** avant de statuer sur la demande d'agrément.

Niveau 3

Les stages baseball, softball ou baseball5 ainsi que la formation d'instructeurs sont **nationaux** et conjointement organisés par la CFA et l'INFBS.